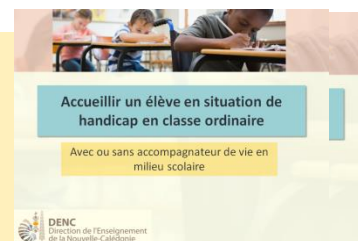


Fiche Pratique numéro 2

Recueil d'informations



L'année qui précède, l'élève peut déjà être en situation de handicap reconnue par la CEJH-NC. En lien avec le directeur et le secrétaire de CCEP, j'assure au maximum la continuité de son parcours.

En cas de première reconnaissance de handicap, je participe avec tous les partenaires à la construction du projet de l'enfant.

1. Je participe autant que possible à l'équipe éducative en fin d'année N-1, pour réaliser un tuilage avec tous les partenaires.
2. Je rencontre l'accompagnateur de vie en milieu scolaire de l'année N-1.
3. Si l'organisation le permet, j'observe l'élève en situation d'apprentissage en N-1.
4. Au plus tard lors de la pré-rentrée, je prends connaissance du dossier scolaire de l'élève et notamment du **PPESA** et de la **demande d'AV** présentée en CEJH-NC, de l'**APDA** éventuellement mis en place.
5. Je rencontre la famille.
6. Pour mieux connaître le **profil du handicap**, je consulte les ressources à ma disposition (site DENC notamment). Je cherche à mieux appréhender ce que je peux demander à l'enfant, les compétences qu'il peut ou au contraire est en impossibilité de mobiliser.

Ressources : site DENC - <https://denc.gouv.nc/ressources-pedagogiques-besoins-educatifs-particuliers/les-ressources-pour-les-besoins>

